

FRAIS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2023/2024

LE SELF

=> Pour les externes

Les repas du midi ou du soir pour les apprentis sont au tarif de 6,70€/repas dont 3€* de pris en charge par les OPCO.

Reste à charge apprenti => 3,70 € /Repas

*3€ par repas dans la limite de 2 repas par jour soit 6 €.

=> Pour les demi-pensionnaires

Les repas du midi ou du soir pour les apprentis sont au tarif de 6,40€/repas dont 3€* de pris en charge par les OPCO.

Reste à charge apprenti => 3,40 € /Repas

*3€ par repas dans la limite de 2 repas par jour soit 6 €.

L'INTERNAT

=> **Les internes** peuvent bénéficier des aides ci-dessous, en déduction des frais d'internat trimestriels ou annuels.

Aide aux frais d'hébergement, par nuitée, pour un montant de 6 euros, comprenant le petit-déjeuner ;

Aide aux frais de restauration, 3 € par repas dans la limite de 2 repas par jour soit 6 €.

Sous réserve d'une prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences).

RENSEIGNEMENTS

Site de Nîmes et Garons – 04.66.04.28.72 – secretariat.cfanimes@dalzon.com

Site de Vestric – 04.66.73.13.02 – secretariat.cfavestric@dalzon.com

Site de Beaucaire – 04.66.59.26.62 – secretariat.beaucaire@dalzon.com